

Compte-Rendu Conseil municipal du 27 août 2015

Projet de PLU

Le maire rappelle que le PLU a été prescrit par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2015. Un cahier des charges a été rédigé et un appel à candidatures va être formalisé par voie électronique sur la plate-forme du Centre de Gestion.

Il souhaite que le projet du PLU apporte entre autres dispositions une clarification des limites entre zones d'habitation et zones d'activités économiques. Dans la zone du chemin du Côteau, la délimitation de la ZAE pourrait être établie aux confins des propriétés du côté Est des établissements SUPER U (réserves) et Ets ALLAMAND.

Construction de l'école

La commune d'AIGUILHE a engagé en 2009 une étude qui a donné lieu à l'élaboration d'un schéma directeur sur toute la zone concernée. Après discussion et délibération, un scénario a été retenu par le conseil Municipal.

Il consiste en la mise en place d'un programme de construction de bâtiments neufs et la réhabilitation de bâtiments existants comprenant :

- Etape 1 : construction d'une crèche (1ere tranche du pôle petite enfance). Cette étape est achevée depuis février 2014.
- Etape 2 : construction d'une nouvelle école
- Etape 3 : réaménagement de la salle polyvalente et des abords
- Etape 4 : réaménagement de l'école actuelle en locaux associatifs

Le conseil municipal :

- approuve le projet de la construction de l'école pour un montant prévisionnel de 563 100€ HT pour le projet de base et de 190 300€ HT pour la tranche conditionnelle,
- autorise le maire à lancer la consultation dans le cadre d'un marché de travaux décomposé en lots.

Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre école/crèche

Un marché de maîtrise d'œuvre, a été signé le 05/05/2012 avec le cabinet d'architecture Agence la Cité, dans le cadre de la création et de la rénovation de bâtiments communaux. Les honoraires du maître d'œuvre étaient établis au taux de 7.95%. Après l'étude de faisabilité, le maître d'ouvrage a fait le choix de la construction d'un pôle petite enfance comprenant une crèche et une école maternelle et primaire, l'ensemble formant un seul et même bâtiment.

L'estimation des travaux de l'école, poursuite du programme architectural initial, au stade APD est de 753 400€ HT (base et options). Il est donc nécessaire de prendre un nouvel avenant modifiant le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre. L'avenant modifie également le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre qui est ramené à 7.80%.

Considérant le montant prévisionnel du projet le municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

Convention avec le CAUE pour la gestion économies d'énergie

Le Département de la Haute LOIRE a lancé un programme de regroupement des opérations d'économies d'énergie réalisées par les collectivités de Haute Loire pour bénéficier des possibilités offertes par le dispositif national des certificats d'économies d'énergie. Le CAUE de la Haute Loire a été mandaté par le Département pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Autorisation est donnée au maire pour la signature de la convention avec le CAUE pour la gestion d'économies d'énergie.

Tarifs du rocher : journée du patrimoine

A l'occasion des journées du patrimoine, nos concitoyens sont invités à découvrir leur patrimoine (19 et 20 septembre 2015). Afin de répondre à cet objectif le conseil municipal décide de pratiquer une tarification attractive pour inciter à la visite du site de la chapelle et du rocher Saint-Michel.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer un droit d'entrée de 2 € pour toute personne adulte et la gratuité pour les mineurs, étudiants et demandeurs d'emploi.

Subvention 2015 scouts de France

Le conseil délibère sur la demande de subvention reçue par les scouts de France pour l'année 2015 et décide à la majorité (2 abstentions) des membres présents d'allouer une aide d'un montant de 800 € pour l'année 2015.

Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions d'équipement

Pour le projet de la billetterie de l'espace St Michel, Monsieur le maire propose de solliciter la Région pour un dossier tourisme et handicap sous réserve de l'obtention du label Tourisme et Handicap. Il propose aussi de solliciter la DRAC.

Prochain conseil : le 24 septembre à 19 heures